

## Parcours Emploi Compétences<sup>1</sup> → Reste à charge

Le Parcours Emploi Compétences (PEC) vous permet, si vous êtes employeur du secteur non-marchand ou associatif, de mettre en place un parcours centré sur l'emploi, la formation et l'accompagnement.



Pour plus d'informations,  
contactez votre conseiller au 39 95  
(Service gratuit + prix appel)

Pour un CDD à 20h semaine avec un

salaire brut mensuel de 887€

vos restes à charge mensuel sera de :



Pour le recrutement d'une personne  
résidant en QPV<sup>3</sup> ou ZRR<sup>4</sup>  
(jeunes<sup>2</sup> ou adultes)



Pour le recrutement d'un jeune<sup>2</sup>



Pour le recrutement d'une personne  
en situation de handicap<sup>5</sup>



Pour le recrutement d'un demandeur  
d'emploi de longue durée<sup>6</sup>

<sup>1</sup> Mobilisable pour un CDD de 9 à 12 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois. Cumulable avec l'exonération bas salaires.

<sup>2</sup> Moins de 26 ans ou moins de 31 ans en situation de handicap.

<sup>3</sup> Quartier Prioritaire de la politique de la Ville.

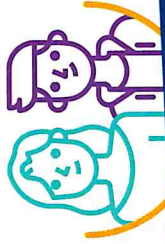
<sup>4</sup> Zone de Revitalisation Rurale.

<sup>5</sup> Demandeur d'emploi bénéficiaire de l'obligation d'emploi (DEBEO), travailleur handicapé, bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé...

<sup>6</sup> Personne inscrite à Pôle emploi depuis plus de 12 mois.




pôle emploi



## Contrat Initiative Emploi jeunes → Reste à charge<sup>1</sup>

Avec le Contrat Initiative Emploi (CIE), faites découvrir vos métiers et permettez à un jeune<sup>2</sup> de développer ses compétences.

 Pour plus d'informations, contactez votre conseiller au 39 95 (Service gratuit + prix appel)

Pour un CDD de 6 mois minimum ou un CDI au SMIC à 35h avec un salaire brut mensuel de 1553€  
votre reste à charge mensuel sera de :



Pour un CDD de 6 mois minimum ou un CDI au SMIC à 30h avec un salaire brut mensuel de 1331€  
votre reste à charge mensuel sera de :



<sup>1</sup> Pour les CDD de 6 mois minimum, l'aide est versée 6 mois. Pour les CDI, l'aide est versée 12 mois. Cumulable avec l'exonération bas salaires.  
<sup>2</sup> Moins de 26 ans ou moins de 31 ans en situation de handicap.



pôle emploi

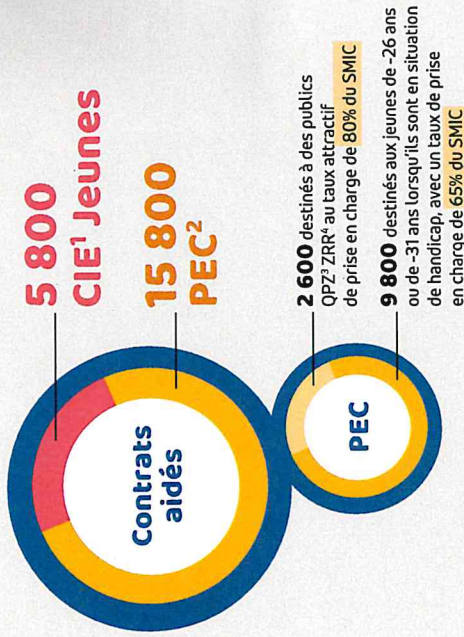
#TousMobilisés  
#1jeune1solution



**Nouveautés pour les  
contrats aidés**



**Objectif (Ile-de-France)  
→ 21 610  
contrats aidés**



<sup>1</sup> CIE: Contrat initiative emploi  
<sup>2</sup> PEC: Parcours emploi compétences  
 \* QPV: Quartier prioritaire de la politique de la ville  
 \* ZRR: Zone de revitalisation rurale  
 \* VAE: Validation des acquis de l'expérience  
 \* PMSMP: Période de mise en situation en milieu professionnel  
 Selon l'arrêté préfectoral n°... du ...

Pôle emploi Ile-de-France | Mai 2021 | Photo: Adobe Stock

**@poleemploi\_IDF** **Pôle emploi IDF**  
**POLE-EMPLOI-ILE-DE-FRANCE.FR**

**Pour plus d'informations,  
contactez votre conseiller au 39 95  
(Service gratuit + prix appel)**



# + de souplesse

**Des nouvelles mesures pour faciliter  
la prescription des PEC et des CIE Jeunes**

**Une aide qui s'adapte à la durée hebdomadaire du contrat** (jusqu'à 30h pour les PEC et 35h pour les CIE)

**Pour les formations à la charge de l'employeur :**

- elles peuvent être réalisées en interne et/ou en organisme de formation, Elles doivent faire l'objet d'un accompagnement par le prescripteur (cadre et contenu de la formation, trace écrite de sa réalisation),
- aucune obligation sur l'intensité et la durée,
- les engagements sur les actions de formation peuvent évoluer pendant le contrat,
- pour le CIE, les formations ne sont pas obligatoires.

**Pour l'accompagnement :**

- seul l'entretien tripartite d'entrée nécessite la participation de l'employeur,
- possibilité d'utiliser la prestation « Compétences PEC » pour mettre en place une VAE<sup>3</sup>,
- l'entretien tripartite et l'accompagnement peuvent s'effectuer à distance,
- possibilité de mobiliser l'outil PMSMP<sup>6</sup> pour « découvrir un métier ».

